

221C1406
FR0013344173-FS0477

15 juin 2021

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ROCHE BOBOIS SA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 15 juin 2021, le sous-concert de la famille Chouchan a déclaré avoir franchi en baisse, le 10 juin 2021, les seuils de 15% du capital et des droits de vote de la société ROCHE BOBOIS SA et détenir 1 327 876 actions ROCHE BOBOIS SA représentant 2 655 752 droits de vote en AGO et en AGE, soit 13,45% du capital et 14,30% des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuils résulte d'un rapport en nature d'actions ROCHE BOBOIS SA par M. Jean-Eric Chouchan dans le cadre du règlement d'une succession.

À cette occasion, le concert des familles Chouchan et Roche **n'a franchi aucun seuil** et a précisé détenir, au 10 juin 2021, 5 068 077 actions ROCHE BOBOIS SA représentant 10 011 556 droits de vote en AGO et en AGE, soit 51,32% du capital et 53,92% des droits de vote cette société¹, répartis comme suit :

¹ Sur la base d'un capital composé de 9 875 216 actions représentant 18 568 042 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

	Actions	% capital	Droits de vote ²	% droits de vote en AGO (affectation des résultats)	% droits de vote en AGO (hors affectation des résultats)	% droits de vote en AGE
Jean-Eric Chouchan	644 354	6,52	1 288 705	6,94	6,94	6,94
Marie-Claude Chouchan	411 750	4,17	823 500	4,44	4,44	4,44
Léonard Chouchan	135 886	1,38	271 772	1,46	1,46	1,46
Margaux Chouchan	135 886	1,38	271 772	1,46	1,46	1,46
Sous-total famille Chouchan	1 327 876	13,45	2 655 752	14,30	14,30	14,30
François Roche ³	2 128 135	21,55	4 256 270	22,92	15,17	0,00
Nathalie Roche ⁴	548 984	5,56	1 097 968	1,33	2,88	5,91
Nicolas Roche ⁵	554 884	5,62	1 109 768	1,39	2,94	5,98
Elise Roche ⁶	503 254	5,10	1 006 508	0,84	2,39	5,42
Antonin Roche ⁷	555 456	5,62	1 110 912	1,39	2,94	5,98
Jeanne Roche ⁸	548 894	5,56	1 097 968	1,33	2,88	5,91
Société Immobilière Roche (SIR) ⁹	1 028 639	10,42	1 932 680	10,41	10,41	10,41
Sous-total famille Roche¹⁰	3 740 201	37,87	7 355 804	39,62	39,62	39,62
Total concert	5 068 077	51,32	10 011 556	53,92	53,92	53,92

² Il est précisé que les chiffres visés dans cette colonne correspondent au nombre de droits de vote le plus élevé exerçable par l'actionnaire correspondant, à savoir sur les décisions d'affectation des résultats en AGO pour M. François Roche et en AGE pour Mme Nathalie Roche, M. Nicolas Roche, Mme Elise Roche, M. Antonin Roche et Mme Jeanne Roche.

³ Soit 2 128 135 actions ROCHE BOBOIS SA assimilées au titre du 5° du I de l'article L. 233-9 du code de commerce résultant de la détention, par M. François Roche, de l'usufruit de 2 128 135 actions ROCHE BOBOIS SA. Il est précisé s'agissant des 4 256 270 droits de vote attachés aux usufruités d'actions susvisés que 2 817 000 d'entre eux sont exerçables en AGO hors décision d'affectation des bénéficiaires uniquement. Le solde des droits de vote en AGO (hors décision d'affectation des résultats) attachés aux actions susvisées est détenu à hauteur respectivement de 287 854 chacun par les actionnaires suivants : Mme Nathalie Roche, M. Nicolas Roche, Mme Elise Roche, M. Antonin Roche et Mme Jeanne Roche.

⁴ Dont 425 177 actions résultant de la détention de la nue-propiété de 425 177 actions ROCHE BOBOIS SA. Il est précisé que Mme Nathalie Roche détient 247 614 droits de vote en AGO concernant l'affectation des résultats uniquement et 535 468 droits de vote en AGO hors décision d'affectation des résultats.

⁵ Dont 425 927 actions résultant de la détention de la nue-propiété de 425 927 actions ROCHE BOBOIS SA. Il est précisé que M. Nicolas Roche détient 257 914 droits de vote en AGO concernant l'affectation des résultats uniquement et 545 768 droits de vote en AGO hors décision d'affectation des résultats.

⁶ Dont 425 177 actions résultant de la détention de la nue-propiété de 425 177 actions ROCHE BOBOIS SA. Il est précisé que Mme Elise Roche détient 156 154 droits de vote en AGO concernant l'affectation des résultats uniquement et 444 008 droits de vote en AGO hors décision d'affectation des résultats.

⁷ Dont 426 677 actions résultant de la détention de la nue-propiété de 426 677 actions ROCHE BOBOIS SA. Il est précisé que M. Antonin Roche détient 257 558 droits de vote en AGO concernant l'affectation des résultats uniquement et 545 412 droits de vote en AGO hors décision d'affectation des résultats.

⁸ Dont 425 177 actions résultant de la détention de la nue-propiété de 425 177 actions ROCHE BOBOIS SA. Il est précisé que Mme Jeanne Roche détient 247 614 droits de vote en AGO concernant l'affectation des résultats uniquement et 535 468 droits de vote en AGO hors décision d'affectation des résultats.

⁹ Société contrôlée par le groupe familial Roche.

¹⁰ Dont 2 128 135 actions ROCHE BOBOIS SA représentant 4 256 270 droits de vote, retranchés respectivement du nombre total d'actions et de droits de vote détenus par la famille Roche en application de l'article 223-11-1, II du règlement général, afin de ne pas assimiler deux fois les mêmes actions ROCHE BOBOIS SA du fait du démembrement de propriété des actions *in fine* détenues par les membres de la famille Roche.